



APPENDICE C DOCUMENTS SUR LE SYSTÈME DE PERMUTATION

16 avril 1998
SPSH-0006

Mémoire au COMITÉ EXÉCUTIF

Question : Établissement d'un mécanisme régulier et transparent permettant aux employés nommés pour une durée indéterminée d'avoir accès latéralement au groupe FS et à d'autres (AS, CR, SCY).

Recommandations

1. Que le mécanisme de recrutement latéral décrit dans ce document et les critères qui y sont associés soient approuvés.
2. Que la classification de tous les postes soit examinée et confirmée du point de vue du système de permutation au cours de l'exercice d'application de la NGC qui s'achèvera en décembre 1998.
3. Que SPD consulte l'APASE et les autres agents de négociation sur le projet de mécanisme de recrutement latéral.
4. Qu'une analyse du recrutement latéral et de l'examen du système de permutation soit intégrée au document de consultation sur la stratégie de gestion des ressources humaines à titre d'appendice sous la forme de la présente note.
5. Que l'introduction d'un mécanisme de recrutement latéral coïncide avec l'annonce des détails de la restructuration du groupe FS, que nous prévoyons pour la fin de l'automne 1998. Nous ne donnerons pas suite au projet de recrutement latéral tant que nous n'aurons pas entamé la restructuration du groupe FS.
6. Que, lorsqu'on annoncera l'introduction du mécanisme de recrutement latéral, nous publions des renseignements détaillés sur les critères et sur le processus en question et, plus particulièrement, sur l'établissement d'un comité d'examen et d'un échéancier des propositions pour 1999.

Rod Irwin
Directeur général
Direction générale du
développement
des ressources humaines

Considérations et consultations

4. À quelques années d'intervalle, le ministère a recours au recrutement latéral pour faire passer certains agents non permutants dans le groupe FS. Ce moyen exceptionnel a des effets sur le moral des effectifs car il est perçu comme injuste. Il subsiste cependant des raisons opérationnelles valables de recourir au recrutement latéral jusqu'au niveau FS-2 supérieur. Nous avons donc besoin de créer un processus simple, transparent et régulier pour régler cette situation.
5. Il y a également eu à l'occasion des conversions de postes AS et d'autres postes administratifs